

**OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS  
(ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ  
ET ACCROISSEMENTS SAISONNIERS)**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217\_CC\_D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

Publication : 24/02/2026



**Présents** : René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Ramber PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice

DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

**Absents** : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

**Secrétaire de séance** : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	96
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	5
Nombre de votants :	123

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L313-1 et L. 332-23,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité et des accroissements temporaires d'activités dans le respect de l'article L 332-23 du code général de la fonction publique,

Considérant que les montants inscrits au budget 2026 et que les recrutements seront effectués dans la limite des crédits inscrits au budget.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création des emplois pour accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier étant précisé que les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui seront mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins des services :

- Création des postes d'accroissement temporaire d'activités :

Nature des fonctions	Grade de rémunération	Nombre d'emploi *
Travail dans le domaine administratif	Adjoint administratif	8
Travail dans le domaine administratif	Rédacteur	2
Travail dans le domaine administratif	Attaché	3
Travail dans le domaine social	Educateur jeunes enfants	1
Travail dans le domaine technique	Adjoint technique	17
Travail dans le domaine technique	Technicien	3
Travail dans le domaine technique	Ingénieur	1
Travail dans le domaine	Adjoint du patrimoine	10

culturel		
Travail dans le domaine culturel	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1
Travail dans le domaine de l'animation	Adjoint d'animation	3
Travail dans le domaine sportif en piscine	Opérateur des activités physiques et sportives	3

- Création des postes d'accroissement saisonniers :

Nature des fonctions	Grade de rémunération	Nombre d'emploi *
Travail dans le domaine administratif	Adjoint administratif	4
Travail dans le domaine sportif en piscine	Opérateur des activités physiques et sportives	3
Travail dans le domaine technique	Adjoint technique	5
Travail dans le domaine technique	Technicien	1
Travail dans le domaine culturel	Adjoint du patrimoine	11
Travail dans le domaine culturel	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1
Travail dans le domaine de l'animation	Adjoint d'animation	11

\* Le nombre d'emplois créés correspond à un nombre maximum d'agents rémunérés en équivalents temps plein

Après en avoir délibéré par 122 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve la création des emplois pour accroissement temporaire d'activité et accroissement saisonnier étant précisé que les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui seront mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins des services tels que présenté dans le tableau ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer les contrats correspondants et leurs avenants éventuels ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autorise l'ouverture des crédits dans le cadre du budget 2026.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,